

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE D'ANCENIS SAINT GEREON

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/163 en date du 17 mai 2022, une consultation du public est prévue à la mairie d'Ancenis Saint Géréon, pendant une période de quatre semaines du lundi 20 juin au mercredi 20 juillet 2022 inclus, portant sur la demande présentée par la société BRANGEON RECYCLAGE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'augmentation des capacités de stockage de déchets et à la réorganisation du site qu'elle exploite à Ancenis Saint Géréon, rue Gilles Personne Roberval.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 3 juin 2022, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie d'Ancenis Saint Géréon, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de d'Ancenis Saint Géréon, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.